



## Vente immobilière

-----  
Par Yanis\_all

Bonjour,

J'ai conclu le 11 octobre une promesse de vente synallagmatique.  
L'acheteur m'as versé sur conseil de mon avocat 25% du prix à la signature.

Malheureusement mon acheteur se désiste après le délais de 10 jour de rétractation m'annonce qu'il ne viendras pas au rdv notarié pour finalisé la vente? il me demande de lui restituer ses fonds?  
Mon avocat ne me répond pas et je suis stressé par la situation?

Dois je lui rendre ses fonds ? Je pensais que cela constitue une garantie pour moi.